

## Assemblée Générale Samedi 16 novembre 2024

## **BUDGET PREVISIONNEL - Saison 2024/2025**

Budget prévisionnel - Année 2025 ou Exercice 2024-2025					
Charges			Produits		
Achats		300	Subvention d'exploitation		17 000
Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	200		Subventions (Ville de Paris)	17 000	
Fournitures administratives	100				
Autres fournitures	0				
Services exterieurs (1)		12 600	Adhésions		110 000
Charges locatives (Piscine)	10 000		Cotisations	110 000	
Primes d'assurance					
(Assurances de l'association, responsabilité civile)	2 600				
Services exterieurs (2)		14 500	Produits exceptionnels		2 500
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			Autres produits exceptionnels	0	
Hanassissa			Manifestations diverses		
Honoraires (E-cotiz, Exopaye, AssoConnect, E-monsite)	5 000		(Participation des nageurs au Championnat fédéral)	2 500	
Déplacements, missions et réceptions (Championnat fédéral, compétitions)	6 500				
Déplacements, missions et réceptions (Forum des assos, AG, téléthon, fête du club)	2 500				
Frais postaux et frais de télécommunications	200				
Services bancaires et assimilés (Carte bancaire, frais de chèque impayés)	300		Ventes de produits finis		0
Autres services extérieurs	0		Bonnets, T-shirts aux couleurs du club	0	
Charges de personnel		94 000			
Rémunérations du personnel	65 000				
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	29 000				
Autres charges de gestion courante		5 100			
Charges diverses de gestion courante (cotisations FSCF, OMS, CNEA)	5 100				
Charges exceptionnelles		3 000			
Charges exceptionnelles (Remboursements / Compensations inscriptions)	3 000				
TOTAL CHARGES		129 500	TOTAL PRODUITS		129 500
La subvention de 17 000 € représente 13 % du total des produits					

Suite à la fermeture du bassin d'initiation entre avril et juillet 2024 lors de la réouverture de la piscine Jean Boiteux (en travaux de septembre 2023 à avril 2024), le club a remboursé les adhérents des activités « Bébés nageurs », « Club « /6 ans » et « Enfants Premières brasses ». En effet, seules 2 séances ont pu être réalisées.

En revanche, il a fallu tout de même payer les maîtres-nageurs salariés du club.

Le déficit pour le club associé à ce dysfonctionnement de la piscine Jean Boiteux est estimé à 5 k€. Cela correspond au complément demandé à la Ville de Paris à la subvention de 12 k€ liée à la convention pluriannuelle d'objectifs.